



Le Président - Directeur Général

Monsieur Pierre Moscovici
Premier président de la Cour des Comptes
13, rue Cambon
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 28 octobre 2025

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt du rapport relatif à la gestion du groupe Électricité de Strasbourg (ÉS) durant les exercices 2019-2024, que vous m'avez adressé en date du 16 octobre dernier, ainsi que de la recommandation que vous avez adressée à la CRE et à la DGEC s'agissant d'une contribution plus significative de ce groupe au fonds de péréquation des entreprises locales de distribution (ELD).

Le groupe EDF est particulièrement fier d'être l'actionnaire principal du groupe Électricité de Strasbourg, riche de 125 ans d'histoire et résolument tourné vers l'avenir. En 2024, le groupe a fait le choix ambitieux d'adopter le statut de société à mission, au service du territoire alsacien et d'une contribution positive à la société et à l'environnement. C'est également une entreprise qui joue un rôle particulier, en tant que première ELD de France, en construisant des synergies entre ELD.

Ainsi que votre rapport le souligne, le groupe Électricité de Strasbourg est bien géré et dispose des atouts et des moyens financiers nécessaires pour poursuivre son développement et ses investissements, à la fois pour continuer à assurer le très haut niveau de qualité de la distribution d'électricité, pour proposer des produits et des solutions énergétiques performantes à ses clients et pour innover au bénéfice de son territoire et de ses parties prenantes.

Je relève également que le groupe Électricité de Strasbourg est focalisé sur la performance opérationnelle et promeut une culture de l'amélioration continue. Votre rapport souligne notamment le fait que l'ensemble des recommandations formulées par la Cour des Comptes, dans son précédent rapport de 2014, ont bien été mises en œuvre.

Sur la question de la péréquation, je souhaite vous rappeler que Strasbourg Électricité Réseaux, gestionnaire du réseau de distribution d'énergie et filiale d'ÉS, a participé et soutenu tous les travaux économétriques, réalisés sur plusieurs années et destinés à faire évoluer l'équilibre du dispositif dans l'intérêt collectif. Le groupe continuera de soutenir une réforme du fonds de péréquation, adaptée à toutes les parties prenantes. En particulier, il est important qu'une telle évolution, si elle devait advenir, ne se fasse pas au détriment de la capacité d'ÉS à accompagner le développement du territoire alsacien.

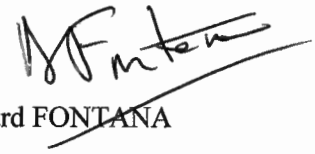
1/2

Sous l'égide de son conseil d'administration, la Direction Générale et les équipes d'Électricité de Strasbourg vont poursuivre leurs efforts en matière d'excellence opérationnelle, à l'instar de l'ensemble du groupe EDF, et investir à la fois dans le développement des systèmes d'informations pour faire face aux évolutions technologiques, et dans l'adaptation des infrastructures immobilières aux nouveaux modes de travail modernes et collaboratifs.

Enfin, le projet de développement mené conjointement avec Eramet en vue de la possible création d'une filière française de lithium bas-carbone d'origine géothermale, projet reconnu, en mars 2025, par la Commission européenne comme « Projet d'importance stratégique européenne », est une bonne illustration de la capacité d'innovation d'Électricité de Strasbourg en alliant son expertise unique de la géothermie profonde, avec les compétences reconnues d'un acteur mondial des métaux critiques, au service de la souveraineté française et européenne.

L'intérêt que la Cour des Comptes veut bien accorder à cette filiale très spécifique du groupe EDF est un précieux encouragement, dont je vous suis reconnaissant.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Bernard FONTANA